



L'APPEL DE BERLIN

LE PATRIMOINE CULTUREL – UN ATOUT POUR L'AVENIR DE L'EUROPE

PRÉAMBULE

L'Année européenne du patrimoine culturel 2018 marque un tournant pour le mouvement européen, sans cesse croissant, en faveur du patrimoine culturel. Nous devons saisir cette opportunité pour reconnaître et déployer le pouvoir positif et cohésif de notre patrimoine culturel et de nos valeurs communes pour rassembler les citoyens et les communautés d'Europe et aussi pour donner un sens plus profond à l'ensemble du projet européen. C'est maintenant qu'il faut agir.

Cet «Appel de Berlin» a été présenté le 22 juin 2018 au [Sommet européen du patrimoine culturel](#) à Berlin par les trois organisations hôtes, à savoir [EUROPA NOSTRA](#) – la Voix du patrimoine culturel en Europe ; le Comité allemand du patrimoine culturel ([DNK](#)) agissant en tant que coordinateur national de l'Année européenne du patrimoine culturel en Allemagne, et la [Fondation du patrimoine culturel prussien \(SPK\)](#) basée à Berlin.

Dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel, ce premier Sommet européen du patrimoine culturel s'est tenu du 18 au 24 juin 2018 à Berlin et a rassemblé de nombreux citoyens et organisations issus de toute l'Europe. Parmi eux se trouvaient des représentants d'institutions, d'associations, de fondations et d'universités, ainsi que des communautés et des sites religieux, tous engagés pour la sauvegarde du patrimoine culturel ; des architectes, des urbanistes, des professionnels des musées, des restaurateurs-conservateurs, des artisans, des artistes, des propriétaires privés de demeures historiques et de sites du patrimoine, des chercheurs et des enseignants ; des représentants des pouvoirs publics ou des institutions financières ; des entrepreneurs, des start-ups, des historiens (de l'art), des journalistes, des photographes, des étudiants et de jeunes bénévoles ; réunis avec des ministres de la Culture, des maires de villes historiques, des députés parlementaires à l'échelle européenne, nationale ou régionale, des représentants des Institutions de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de l'ICCROM ainsi que de nombreux réseaux européens du patrimoine.

Cet «Appel de Berlin» puise son inspiration et sa légitimité dans l'expertise, l'enthousiasme et l'engagement de nombreux femmes et hommes qui se consacrent à la préservation du patrimoine culturel (matériel, immatériel et numérique) et qui investissent leur expertise, leur temps et leur énergie, comme professionnels ou bénévoles, à en assurer la transmission aux générations futures. La valeur économique de leur travail est considérable ; sa valeur sociale et culturelle est inestimable.

L'«Appel de Berlin» s'appuie également sur la contribution et le soutien des [coordinateurs nationaux de l'Année européenne du patrimoine culturel](#), des membres du [Comité composé de divers acteurs de l'Année européenne](#), ainsi que des membres de l'[Alliance européenne du patrimoine 3.3](#).

Nous invitons maintenant tous ceux qui attachent de l'importance au passé, au présent et à l'avenir de l'Europe à signer, soutenir et partager largement cet Appel de Berlin.

L'APPEL DE BERLIN

NOUS, LES CITOYENS, ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS SOUSSIGNÉS ... sommes prêts à assumer notre responsabilité partagée pour déployer le pouvoir et le potentiel de cohésion de notre patrimoine culturel commun afin de promouvoir une Europe plus pacifique, plus prospère, plus inclusive et plus juste.

Aujourd'hui, en cette Année européenne du patrimoine culturel, une occasion unique d'influencer le débat sur l'avenir de l'Europe se présente à nous. Confronté à tant de défis, voire même de menaces, pour nos valeurs européennes fondamentales, ce débat ne peut se fonder exclusivement sur des considérations politiques, économiques ou sécuritaires. Nous devons «changer le ton» du récit sur l'Europe. Nous devons placer notre patrimoine culturel commun là où il se doit d'être : au centre même des politiques et des priorités de l'Europe.

POURQUOI ? PARCE QUE...

1. Notre patrimoine culturel est ce qui fait de nous des Européens, car il reflète nos valeurs diverses et partagées, nos cultures et notre mémoire collective. Il est donc une véritable incarnation de l'« unité dans la diversité » de l'Europe qui nous permet de résister aux forces de division qui constituent un danger pour notre société ;
2. Notre patrimoine culturel reflète les multiples couches de notre identité – locale, régionale, nationale et européenne ; ces couches sont toutes interconnectées, se renforcent les unes les autres et sont en constante évolution ;
3. Notre patrimoine culturel nourrit à la fois notre sentiment d'appartenance à une communauté locale et le sentiment d'unité et de solidarité en Europe ;
4. Notre patrimoine culturel relie les générations car il reflète les fertilisations croisées et les mouvements transfrontaliers de personnes et d'idées au cours de nombreux siècles d'histoire commune. En tant que tel, il constitue la base d'une interaction et d'un dialogue respectueux et enrichissants au sein et entre les diverses communautés d'Europe mais aussi avec d'autres cultures du monde ;
5. Notre patrimoine culturel assure un lien entre notre passé et notre avenir. En s'inspirant de nos traditions culturelles et de notre histoire, il nous permet de bâtir notre avenir, tout en nous aidant à guérir les blessures et à réparer les fractures du passé. Il alimente de façon permanente la créativité et l'innovation. En tant que tel, il est une source d'apprentissage et d'inspiration continus, et fournit ainsi un socle pour développer un sentiment de citoyenneté active et responsable ;
6. Notre patrimoine culturel est également un vecteur essentiel du développement durable et d'une plus grande cohésion sociale, ainsi que la source d'un grand nombre d'emplois valorisants, tant directs qu'indirects ;
7. Notre patrimoine culturel apporte harmonie et beauté à notre cadre de vie, qu'il soit créé par l'homme ou qu'il soit naturel, et améliore ainsi notre bien-être et notre qualité de vie.

Tout en réaffirmant – en cette année qui marque le 70ème anniversaire de la [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#) – que le droit au patrimoine culturel est un Droit de l'Homme fondamental ; et tout en réaffirmant – en cette Année européenne du patrimoine culturel – notre engagement à l'égard des principes formulés dans un grand nombre de [documents pertinents](#) déjà adoptés par de nombreuses organisations européennes et internationales, il est maintenant temps de traduire ces principes en actions efficaces ayant des résultats tangibles pour l'Europe et ses citoyens, à savoir :

ACTION 1 ÉLABORER LE PLAN D'ACTION EUROPÉEN POUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Nous appelons à un ambitieux Plan d'Action européen pour le patrimoine culturel en tant que résultat durable de l'Année européenne du patrimoine culturel. Ce Plan d'Action, déjà annoncé dans le [Nouvel Agenda européen pour la Culture](#) récemment adopté, doit être préparé et mis en œuvre avec la pleine participation et l'engagement de toutes les parties prenantes publiques et privées concernées, y compris la société civile. Il doit aussi être holistique et interconnecté avec d'autres agendas et priorités politiques clés de l'UE, conformément aux récentes [conclusions du Conseil de l'UE](#). Nous nous référons à des objectifs et des domaines politiques tels que la cohésion sociale, le développement régional, le développement urbain, le développement rural, l'environnement, les politiques maritimes et touristiques, les agendas relatifs à la durabilité et à l'adaptation au changement climatique, la recherche et l'innovation, la politique numérique, l'éducation et la formation et, bien sûr, la jeunesse. Ce Plan d'Action devrait en outre avoir une forte dimension externe car l'Union européenne doit également prendre ses responsabilités au niveau mondial et s'ouvrir à d'autres partenaires à travers et au-delà de ses frontières. Le Plan d'Action devrait donc être cohérent avec la [Convention de Faro du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société](#) et la [Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXIe siècle](#) adoptée récemment par le Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec l'[Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable](#).

ACTION 2 RECONNAÎTRE LE PATRIMOINE COMME UNE PRIORITÉ POUR LES POLITIQUES ET LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

Pour soutenir le futur Plan d'Action européen pour le patrimoine culturel, nous appelons les institutions de l'Union européenne à reconnaître pleinement celui-ci comme une priorité stratégique dans les [programmes politiques à venir](#) et le [nouveau cadre financier pluriannuel de l'UE \(2021-2027\)](#). Il s'agit d'un investissement indispensable dans le capital humain et culturel de l'Europe et dans la promotion des valeurs européennes. En même temps, nous nous engageons tous à continuer à promouvoir les [multiples valeurs et bienfaits](#) du patrimoine culturel pour l'Europe. Ceci est particulièrement important dans la perspective des prochaines élections européennes de mai 2019, et la nomination qui suivra de la nouvelle Commission européenne.

ACTION 3 RELIER LE LOCAL, LE NATIONAL ET L'EUROPÉEN

Les différents niveaux de gouvernance sont essentiels pour déployer pleinement le potentiel du patrimoine culturel en tant que ressource stratégique pour la société, l'économie, la culture et l'environnement. C'est pourquoi nous appelons tous les États, les régions et les villes d'Europe à continuer d'élaborer des politiques et des plans d'action holistiques et ambitieux en faveur du patrimoine culturel. Nous les encourageons également à renforcer leur dialogue et leur coopération avec les organisations européennes et internationales concernées ainsi qu'avec la société civile. Il faut aussi s'assurer que la politique et les plans d'action adoptés par les différents niveaux de gouvernance – local, national et européen – se complètent mutuellement et soient cohérents.

ACTION 4 PRÉSERVER ET TRANSMETTRE L'IRREMPLAÇABLE

Le patrimoine culturel est unique et irremplaçable. Pourtant, il est souvent vulnérable et même menacé. Par conséquent, il est de notre devoir collectif de préserver ce trésor afin de le transmettre aux générations futures pour qu'elles aussi puissent en profiter et le (ré)utiliser. Nous devons augmenter les nécessaires ressources humaines et financières et investir dans la formation et le renforcement des compétences afin d'assurer la préservation, le développement et la transmission de notre patrimoine, tant sur le plan physique que numérique. Dans ce processus, nous devons impliquer pleinement les universités et la communauté de chercheurs, développer des modèles économiques innovants et stimuler les synergies créatives entre le patrimoine et les arts. Nous devrions également reconnaître la valeur des expressions intangibles de notre patrimoine qui sont en constante évolution et enrichissent notre société et notre cadre de vie.

ACTION 5 INVESTIR DANS UNE RÉGÉNÉRATION URBAINE ET RURALE DE QUALITÉ ORIENTÉE PAR LE PATRIMOINE

Nous devons assurer et permettre des investissements adéquats, publics et privés, dans une régénération de nos quartiers, villes et campagnes qui soit basée sur le patrimoine culturel et la créativité, l'innovation et sa réutilisation adaptative ; s'inspirant des principes de la culture du bâti de haute qualité (« Baukultur ») tels que formulés dans la [Déclaration de Davos](#) adoptée au tout début de l'Année européenne du patrimoine culturel ; et enrichie par une participation active des citoyens, de leurs communautés et des organisations de la société civile. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement des interactions qui devront être à la fois créatives et respectueuses entre la protection du patrimoine bâti et les contributions contemporaines à notre environnement bâti, ce qui contribue au patrimoine de demain.

ACTION 6 PROMOUVOIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET UNE COMPRÉHENSION PLUS APPROFONDIE DE NOTRE PATRIMOINE CULTUREL

Il faut accorder une importance beaucoup plus grande au patrimoine culturel dans les activités éducatives – tant formelles qu'informelles – pour tous les âges. Cela stimulera un engagement public plus fort en faveur de sa sauvegarde et de sa transmission. Une attention particulière doit être accordée à l'enseignement de l'histoire et à l'interprétation du patrimoine culturel placés dans un contexte plus large du passé, du présent et de l'avenir de l'Europe. Cela permettra d'équiper les citoyens européens et en particulier nos enfants et les jeunes des outils nécessaires à l'acquisition d'une compréhension plus profonde des rencontres et des échanges continus au sein de l'Europe ainsi qu'entre l'Europe et d'autres cultures du monde. Toutes ces activités contribueront à bâtir des relations plus respectueuses et pleines de sens entre les personnes et les lieux où elles vivent, travaillent ou qu'elles visitent. Cela facilitera également de meilleure compréhension, respect et inclusion de nouveaux habitants de l'Europe.

ACTION 7 POURSUIVRE LA DYNAMIQUE CRÉÉE PAR L'ANNÉE EUROPÉENNE

L'Année européenne du patrimoine culturel a permis d'accélérer le momentum politique et d'encourager une large mobilisation pour le patrimoine culturel en Europe. Nous devons maintenant consolider et améliorer davantage les synergies entre l'éventail le plus large possible d'acteurs publics et privés, y compris les organisations européennes et internationales concernées et la société civile. Pour y parvenir, il nous faut trouver une formule adéquate pour mettre en place une plate-forme plus permanente qui contribuerait au rassemblement de connaissances, au renforcement des capacités et à la coordination du lobbying en faveur du patrimoine culturel en Europe.

Berlin, le 22 juin 2018

L'Appel de Berlin peut être signé en ligne sur le site:

www.european-cultural-heritage-summit.eu/berlin-call-to-action

